

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025
Rapporteur :
Monsieur Bernard JASSERAND**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution d'un groupement de commandes - Fourniture de matériels informatiques et licences Microsoft

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes composé de Quimper Bretagne occidentale, du CCAS de la ville de Quimper et du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale pour la fourniture de matériel informatique et de licences microsoft.

Afin de publier une ou des consultations communes pour la fourniture de matériel informatique et de licences microsoft, il est proposé de créer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, pour une durée maximale de huit années, intégrant les entités suivantes :

- Quimper Bretagne Occidentale ;
- Le CCAS de Quimper ;
- Le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. Quimper Bretagne Occidentale assure les fonctions de coordonnateur chargé d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels.

La commission d'appel d'offres sera celle de Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commandes avec le CCAS de la ville de Quimper et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale pour la fourniture de matériel informatique et de licences microsoft ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant Quimper Bretagne Occidentale comme coordonnateur.